

**ANNONCE TRANSMISE**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE**  
**DATE D'ÉMISSION : 11/07/2017 - 09:22**

**CONTENU DE VOTRE AVIS**

---

**NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.**

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** MAIRIE D'AUBERVILLIERS

**Correspondant :** M. Eric DALED, Directeur des Achats et de la Commande Publique, 72 rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr), adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>, adresse internet du profil acheteur : <http://www.maximilien.fr>

**Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

- Services généraux des administrations publiques

**Objet du marché :** Fourniture d'abonnements destinés aux services municipaux pour les années 2018 et 2019

**Type de marché de fournitures :** Achat

**Lieu d'exécution et de livraison :** Ville d'AUBERVILLIERS, 93300 Aubervilliers

**Code NUTS :** FR106

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**L'avis implique un marché public**

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture et la gestion centralisée des abonnements destinés aux services municipaux (écoles incluses) pour les années 2018 et 2019.  
L'accord-cadre couvre le renouvellement, la mise en route ou la suppression des abonnements conformément aux demandes du Service archives communales et documentation.  
Il concerne toutes les revues et autres publications faisant l'objet d'une parution périodique, que celles-ci fassent l'objet d'une publication papier ou numérique.  
En revanche, sont exclus du présent accord-cadre les quotidiens nationaux et locaux ainsi que les numéros isolés.
- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Les prix sont unitaires. Ils seront appliqués aux quantités réellement exécutées, sur la base, d'une part, du bordereau des prix unitaires et, d'autre part, des devis pour les fournitures hors bordereau.  
Les prix découlent du tarif de l'éditeur hors taxes, franco de port et d'emballage tel qu'il est retranscrit dans le bordereau ou dans le devis fournis par le titulaire, et sur lesquels est appliqué un pourcentage de remise(s) et

de frais de gestion du prestataire.

L'accord-cadre fera l'objet de bons de commande, susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016:

Montant minimum : 25 000 euro(s) HT Montant maximum : 70 000 euro(s) HT

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée de l'accord-cadre, que sur le montant minimum annuel de ce dernier.

Le montant maximum annuel ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

**Prestations divisées en lots :** non

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Fonds publics de la ville d'Aubervilliers (ressources propres).

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire conformément aux règles de la comptabilité publique. Les délais de paiement sont ceux fixés par le décret n°2013-269 du 29 mars 2013.

**Forme juridique** que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : L'accord-cadre sera attribué, soit à un seul opérateur économique, soit à un groupement d'opérateurs économiques. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même accord-cadre.

En application de l'article 45-V du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

**L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :** non

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

**Conditions de participation :**

- Critères de sélection des candidatures : Les capacités des candidats sont analysées en fonction du dossier présenté par le candidat. Seront éliminées :
    - Les candidatures qui ne peuvent soumissionner en application de l'article 55-IV du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics
    - Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 4.1 du règlement de consultation (RC) ;
    - Les candidatures ne répondant pas aux capacités professionnelles ainsi que techniques et financières prévues à l'article 4.1 du RC exigées et en rapport avec l'objet, l'importance et la complexité de l'accord-cadre.
- En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières du groupement au regard des documents et renseignements demandés, se fera de manière globale.
- Les candidats non retenus en sont informés.

Il doit toutefois être bien précisé qu'avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il pourra demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai de trois (3) jours au maximum, conformément aux dispositions de l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics. Le pouvoir adjudicateur informera les autres candidats qui auront la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

**Marché réservé :** Non

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières

d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

**Autres renseignements demandés :**

- Les candidats devront également fournir en annexe au DC2 :
  - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années ;
  - Une liste des principales références concernant des prestations similaires à l'objet du présent accord-cadre, effectuées au cours des trois dernières années.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- La qualité du service rendu, au vu de la note méthodologique telle qu'indiquée à l'article 4.2 du règlement de consultation (RC) (55 %)
- Le prix, au vu du montant du détail quantitatif estimatif (D.Q.E) établi sur la base des prix du bordereau des prix unitaires (B.P.U) (40 %)
- La démarche environnementale, au vu de la note environnementale telle qu'indiquée à l'article 4.2 du RC (5 %)
- Pas d'enchère électronique

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** 09 août 2017 à 16 h 00

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** DAC 02-17

**Renseignements complémentaires :** Les offres devront contenir les éléments suivants (cf. détail à l'article 4.2 du RC) :

- L'Acte d'Engagement (A.E);
- Le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U);
- Le Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E) ;
- Une note méthodologique sur la base du cadre fourni;
- Une note environnementale, sur la base du cadre fourni;
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

L'absence et/ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus aurait pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article 59.I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Au regard des offres proposées et analysées par application des critères définis à l'article 8.3 du RC, une négociation pourra être engagée avec les candidats.

Conformément à l'article 25 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la négociation pourra porter sur tous les

éléments de l'offre et notamment le prix..

La négociation se présentera, le cas échéant, sous une des formes suivantes :

- Un courrier, adressé aux candidats les mieux classés, dans lequel il leur sera demandé de faire parvenir au pouvoir adjudicateur leur dernière et meilleure offre financière et/ou technique. Les modalités de remise des nouvelles offres seront précisées dans le dit courrier

- Une audition, programmée avec les candidats les mieux classés. Ils pourront y développer ou préciser le contenu de leur note méthodologique / de leur prix ou de tout autre élément qui leur semblerait utile.

Les modalités de mise en oeuvre de cette audition seront précisées aux candidats sélectionnés dans un courrier qui leur sera adressé dans un délai franc de 3 jours avant le déroulement de celle-ci. A la suite de l'audition, une nouvelle offre technique et/ou financière pourra être proposée.

Le délai de validité des offres finales court à compter de la date de leur dépôt. Il est le même que celui de l'offre initiale à savoir 90 jours.

Les offres définitives seront analysées selon les critères définis à l'article 8.3 du RC et sont susceptibles de modifier le classement initial. A l'issue de cette analyse définitive, le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue par le pouvoir adjudicateur.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 11 juillet 2017

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :**

Mme Nathalie PASCHAL , Direction des Affaires Culturelles, 31/33 rue de la Commune de Paris, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 95, courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr), adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :**

Mme Maëva HAYET , Direction des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri BARBUSSE, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 53 74, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr), adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** Mme La Maire , Direction des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri BARBUSSE, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 53 74, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr), adresse internet : <https://www.maximilien.fr>

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :** L'enveloppe portera obligatoirement les mentions suivantes :

« M.A.P.A I - FOURNITURE D'ABONNEMENTS DESTINES AUX SERVICES MUNICIPAUX POUR LES ANNÉES 2018 ET 2019 - NE PAS OUVRIR »

Les plis seront envoyés par recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Madame la Maire d'Aubervilliers

DACP

72 rue Henri Barbusse

93308 AUBERVILLIERS cedex

ou déposés contre récépissé, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 (à 16h00 pour le dernier jour de la date limite de réception des offres) à la même adresse.

Les dossiers qui seraient transmis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite indiquées ainsi que ceux transmis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront éliminés d'office de la procédure. Attention : le cachet de « La Poste » ne fait pas foi.

**Informations complémentaires :**

- La prestation n'est pas réservée à une profession particulière

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :**

Le Dossier de consultation des entreprises (D.C.E.), peut être obtenu, gratuitement, au choix des candidat, selon les modalités suivantes :

Les entreprises peuvent télécharger directement le dossier de consultation des entreprises sur le site :

<https://www.maximilien.fr>

Autres modalités de demande du D.C.E pour l'obtention sous format papier :

- Par courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr) (indiquer le nom du dossier et les coordonnées de la société) ;

- Par voie postale : Madame la Maire d'Aubervilliers - Direction des Achats et de la Commande Publique - 72 rue Henri Barbusse - 93308 AUBERVILLIERS cedex ;  
- Sur place à la même adresse du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h ;  
- Par télécopie : au 01 48 39 51 85.

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Montreuil, 7 rue Catherine Puig, 93100 Montreuil, tél. : 01 49 20 20 00, télécopieur : 01 49 20 20 98, courriel : [greffe.ta-montreuil@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montreuil@juradm.fr)

**Détails d'introduction des recours :** Toutes les difficultés, litiges ou contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de l'accord-cadre seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Montreuil (France) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable.  
Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent accord-cadre pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil (France) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.  
Référé précontractuel : Recours possible jusqu'à la signature de l'accord-cadre.

### **DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION**

---

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3148660**

### **SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE**

Votre annonce sera publiée comme suit :

**Le Moniteur (Hebdomadaire Presse)** Publication intégrale

**Rubrique :** Services et Fournitures

**Département :** 93 - Seine-Saint-Denis

### **DONNÉES DE FACTURATION**

**Libellé de la facture :**

MAIRIE D'AUBERVILLIERS  
MAIRIE D'AUBERVILLIERS 72 rue Henri Barbusse  
93308 - Aubervilliers cedex

**Adresse d'expédition :**

-